

Les lignes directrices
Comités consultatifs régionaux (CCR)
Parents partenaires en éducation

Les comités consultatifs régionaux (CCR) relèvent de la direction générale de Parents partenaires en éducation (PPE) et sont composés de parents associés à un des conseils scolaires francophones en Ontario, y inclus le Consortium Centre Jules Léger (CCJL). Pour être membre, un parent doit avoir un enfant inscrit dans une école associée au conseil scolaire liée au CCR. PPE valorise la diversité de ses communautés de parents et veillera à l'inclusion des diverses réalités des parents au sein des CCR. La composition des CCR sera représentative des diverses réalités des parents associés à chaque conseil scolaire ainsi qu'au CCJL.

Sont inéligibles de devenir membre d'un CCR tout individu ayant siégé au conseil d'administration de PPE depuis l'adoption de son nouveau modèle de gouvernance, entériné par les membres lors d'une Assemblée générale extraordinaire qui a eu lieu en juin 2021. Sont également inéligibles tous les employé.es de PPE, actuels ou passés.

Mandat

Le travail des comités est continu et la durée du mandat des membres des CCR sera liée à l'année scolaire. Ce mandat peut être renouvelé à condition que les parents demeurent associés à une école d'un des conseils scolaires francophones en Ontario incluant le CCJL. Le mandat des comités consultatifs régionaux est de créer des outils par et pour les parents franco-ontariens. Chaque membre sera invité à participer en ayant des idées d'outils à développer et en collaborant à ceux-ci.

Les responsabilités de chaque membre

- a) Bien préparer sa participation en lisant et en prenant connaissance des documents de travail envoyés par PPE;
- b) Écouter pour mieux comprendre les besoins des parents entre les rencontres;
- c) Participer activement aux discussions et aux débats d'idées;
- d) Apporter des suggestions constructives à PPE pour mieux répondre aux besoins des parents; et,

- e) Agir pour le bien de l'organisme et des parents avant son bien et ses besoins personnels.

Composition des CCR

- a) Parent.s, grand.s-parent.s, tante.e et ou oncle d'enfants fréquentant une école franco-ontarienne;
- b) Membre de conseil d'école.

Processus de recrutement

- a) Toute personne intéressée à se joindre aux CCR doit remplir le formulaire d'inscription;
- b) Nous invitons les conseils d'école à déléguer un de leur membre afin de participer aux CCR.;
- c) Chaque membre des CCR peut inviter sporadiquement un membre de leur cercle social à participer à une réunion en avisant l'agent.e de programme au préalable.;
- d) Le recrutement est en continu.

Directives de fonctionnement

- a) Les CCR font partie du fonctionnement interne de PPE et sont régies par la direction générale et par son équipe;
- b) Chaque outils est rapporté à la direction générale de PPE tout au long du déroulement;
- c) Les réunions des CCR sont animées par l'équipe de PPE.

Fréquence des rencontres et engagement de la part des membres du comité

- a) Les membres des CCR se rencontrent 1 fois par mois durant le calendrier scolaire;
- b) Les membres ont le choix de 2 plages horaires, en journée ou en après-midi;
- c) Le calendrier des rencontres est établi quelques mois à l'avance et est partagé de manière transparente.